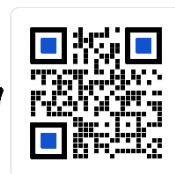


Pôle Formation
DÉVELOPPEMENT
DE CARRIERE

BILAN DE COMPÉTENCES



Scan me

Public :

Toute personne active :
Salarié du privé
Salarié du public
Demandeur d'emploi

Durée : 24 heures

BC modulaire : 10h – 12h
– 14h – 18h

Lieux :

Orléans, Blois,
Chartres, Dreux,
Châteaudun, Vierzon
Bourges, A distance

Tarifs :

Nous consulter
CPF pour 24h : 1 600€

Financements :

Plan de développement
des compétences,
Éligible au CPF code 202,
Financement personnel

Modalités :

Présentiel sur temps de
travail ou hors temps de
travail
A distance/ visio

Délai d'accès :

A partir d'1 semaine (via
CPF, financement
personnel, entreprise)
1 à 2 mois via ANFH

Intervenant :

Consultant RH praticien
du bilan de compétences

Accessibilité :

Pour toute personne en
situation de handicap, mise à
disposition de locaux adaptés

OBJECTIFS

- ✓ Faire le bilan de son parcours personnel et professionnel
- ✓ Analyser ses compétences et aptitudes professionnelles : définir son portefeuille de compétences
- ✓ Apprendre à parler de soi / Mieux se connaître à travers ses facteurs motivationnels
- ✓ Élaborer un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Déterminer une/des piste(s) de **projet(s) réaliste(s) et réalisable(s)**
- ✓ Définir les étapes de son évolution professionnelle à travers un plan d'action concret
- ✓ Être acteur de son changement

PROGRAMME

Conformément à la législation relative au Bilan de Compétences, la prestation comporte 3 phases.

➔ Phase Préliminaire – Contractualiser un parcours adapté et individualisé

Recueil et analyse de la demande du bénéficiaire. Validation de son engagement dans la démarche. Présentation des objectifs, de la méthodologie, des outils, des modalités d'accompagnement et de restitution du Bilan de Compétences

➔ Phase d'Investigation – Identifier ses champs de compétences et ressources motivationnelles pour déterminer des voies d'évolution potentielles

Elle se décline en 5 étapes.

ÉTAPE 1 : Rétrospective du parcours scolaire, professionnel, personnel

ÉTAPE 2 : Diagnostic des facteurs motivationnels, selon les situations individuelles, au travers de tests d'intérêts professionnels, tests de personnalité, test d'aptitudes... Les résultats des tests, questionnaires d'introspection sont restitués par le consultant lors des entretiens individuels.

ÉTAPE 3 : Portefeuille de compétences : savoirs, savoir-faire, savoir-être

ÉTAPE 4 : Confrontation à la réalité (enquête métier), au marché et à ses offres réelles

ÉTAPE 5 : Aide au choix, à la prise de décision. Hiérarchisation des projets

➔ Phase de Conclusion – Formaliser son projet et son plan d'action

Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du/des projet(s) professionnels, de formation ou de validation des acquis. Remise au bénéficiaire du document de synthèse co-construit, document qui demeure la seule propriété du bénéficiaire.

SUIVI

Dans les 3 à 6 mois suivants l'issue du Bilan de Compétences, le consultant reprend contact avec le salarié, soit par téléphone, soit lors d'un entretien en face à face, afin d'apporter ses conseils dans la mise en œuvre des projets.

**Le bilan est intégralement individuel et soumis aux règles de confidentialité.
La satisfaction du bénéficiaire est évaluée au travers d'un questionnaire à chaud et à froid lors du suivi à 6 mois**

CERTIFICATION



actions Conseil

Expertise et conseil dans le développement RH et la communication

Chaque étape du bilan de compétences est conforme à la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, au décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences, ainsi qu'aux articles L.1233-71, R6313-1 à R6313-8 du Code du Travail. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État.



PROGRAMME DÉTAILLÉ BILAN DE COMPÉTENCES

- **Une phase préliminaire** : Contractualiser un parcours adapté et individualisé

Méthodologie	Outils
Entretien individuel Recueil et analyse de la demande Validation de l'engagement du bénéficiaire Présentation de la méthodologie, des outils et des modalités d'accompagnement et de restitution du bilan de compétences	Formalisation et contractualisation des circonstances, attentes et objectifs du bilan de compétences

- **Une phase d'investigation** : Identifier ses champs de compétences et ressources motivationnelles pour déterminer des voies d'évolution potentielles

Méthodologie	Outils
Entretiens individuels (explicitation, conseil) Étape 1 : Rétrospective du parcours Bilan des acquis personnel et professionnel Identification des difficultés rencontrées Étape 2 : Diagnostic des ressources motivationnelles Connaissance de soi, points forts, axes de vigilance Étape 3 : Définition des axes de compétences Analyse et exploration des compétences transférables Étape 4 : Confrontation au marché de l'emploi et à ses offres réelles Étape 5 : Aide au choix et à la prise de décision Hiérarchisation des projets	Bilan du parcours de formation et professionnel Bilan personnel Courbes de satisfaction Tests d'intérêts professionnels (IRMR ou Test VOCATION) Tests de personnalité (Profil Pro R et/ou GPPI) Test d'évaluation des aptitudes cognitives (Raisonnement / NV5) Questionnaires sur les valeurs, les motivations Portefeuille de compétences Recherche documentaire (métiers/formations) Analyse du marché du travail Enquête(s) professionnelle(s) ciblée(s)

- **Une phase de conclusion** : Formaliser son projet et un plan d'action

Méthodologie	Outils
Entretiens individuels de conseil Définition du projet personnel/professionnel et de l'évolution professionnelle envisagée Recensement de tous les facteurs susceptibles de favoriser ou non la mise en œuvre de ce(s) projet(s) Elaboration du plan d'action à mettre en œuvre Restitution d'un document de synthèse corédigé avec le bénéficiaire Planification du RDV post suivi 3 à 6 mois.	Plan d'action personnalisé Document de synthèse Questionnaire de satisfaction Attestation de présence Attestation de fin de formation

- **Une phase post-suivi** : Évaluer et soutenir la mise en œuvre des actions

Méthodologie	Outils
Suivi et évaluation des démarches entreprises Orientation vers un organisme relais si nécessaire	Entretien de suivi sur RDV ou selon le mode convenu avec le bénéficiaire Questionnaire d'évaluation à froid

Moyens matériels :

- Bureau individuel équipé de postes informatiques reliés à un accès internet et à un système d'impression, d'un téléphone
- Salle informatique équipée de postes informatiques reliés à internet et à un système d'impression, d'un téléphone
- Imprimantes, télécopieur
- Documentations papier et en ligne

31/10/2019

Actions Conseil

SAS au capital de 40.000 euros - SIRET 432 284 396 000 61 - Code APE 7022Z

1 boulevard de Québec 45000 ORLEANS – Tél : 02.38.72.67.32 - 11 rue Louis Joseph Philippe 41000 BLOIS – Tél : 02.54.46.60.74
293-295 boulevard Saint Denis 92400 COURBEVOIE – Tél 01.47.73.01.69 - 5 rue Vlaminck 28000 CHARTRES – Tél 02.34.42.57.57

Fax : 02.38.72.13.00 - E-Mail : accueil@actionsconseil.fr - www.actionsconseil.fr

Déclaré sous le N° 24 45 024 23 45 auprès du Préfet de la Région Centre ne vaut pas agrément de l'Etat